REGLEMENT DU CASTING « MonkeyTunesTalent saison 6 »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société organisatrice MONKEY TUNES SAS, ci-après désignée « MONKEY TUNES », domiciliée 383 route de la Rachy 73220 GILLY SUR ISERE, immatriculée au RCS Chambéry SIREN N°539930305, organise un casting (Ci-après globalement dénommé le « Casting ») pour artistes chanteurs(euses) ci-après dénommés « Candidats ».

Les Candidats postulant à ce casting postent une vidéo de leur prestation sur le site www.monkeytunestalent.com, propriété de MONKEY TUNES, ci-après désigné « le MonkeyTunesTalent ».

Celle-ci sera évaluée par un système de votes par les internautes ci-après désignés les « Votants ».

Les votes des internautes permettront une pré-sélection des Candidats, ci-après nommés les « Sélectionnés Internet ».

Les Sélectionnés Internet seront ensuite soumis à l'appréciation d'un jury composé de professionnels et d'amateurs de musique, ci-après désigné « Jury Internet », qui déterminera quels Candidats seront retenus pour la finale, ci-après nommés les « Finalistes ».

Les Finalistes auront la possibilité de participer à l'émission de TV « MonkeyTunesTalent » en se produisant sur scène lors d'un évènement organisé pour les besoins du tournage que l'on nommera ci-après « Scène Live ». Ils seront soumis à l'appréciation d'un nouveau jury, ci-après désigné « Jury TV » qui déterminera les résultats finaux.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'une ou l'autre des Epreuves de ce Casting, que ce soit en qualité de Candidat ou de Votant, implique l'acceptation, sans aucune réserve, par le Candidat et/ou le Votant, du présent règlement. Ceux -ci s'engagent également à respecter les règles de déontologie en vigueur sur l'Internet et sur la Scène Live pendant le tournage de l'émission de TV, ainsi que des Lois, et autres textes applicables en France.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Casting mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Casting est ouvert à toute personne physique résidant au sein de la France, la Belgique, le Luxembourg, ou la Suisse disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse email valide.

Le Candidat devra être en mesure de fournir une vidéo de son interprétation hébergée sur YouTube pour s'inscrire, puis une performance vocale sur bande son ou avec un accompagnement acoustique au piano ou à la guitare pour la Scène Live. Les groupes, musiciens et Dj ne sont pas admis car ils ne pourront se produire sur la Scène Live.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de MONKEY TUNES et de ses Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les lauréats des saisons passées (les bénéficiaires du prix « Coup de Cœur » ou de lots secondaires sont toutefois autorisés à participer à nouveau).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Casting .

MONKEY TUNES attire l'attention sur le fait que toute personne mineure, participant au Casting , est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son(es)

tuteur(s) légal (aux). Pour les Candidats mineurs participant à la Scène Live, une autorisation parentale devra être fournie au préalable et ils devront être accompagnés d'un responsable légal pendant toute la durée du Casting .

ARTICLE 4 – PRINCIPE ET MODALITES DU CASTING

4.1 CALENDRIER

Les inscriptions à l'une et/ou à l'autre des Epreuves du Casting sont ouvertes à partir du jeudi 21 avril 2016 à 18 heures. Le Casting se termine le 3 juillet 2016 à 20 heures, à l'issue de la Scène Live.

Lieu = Etablissement « Le Kube », Les Menuires, 73440 Saint-Martin-de-Belleville - 04 79 00 65 10

Soirée du Samedi 2 décembre = Accueil des candidats qui souhaitent arriver la veille, soirée « Open Mic » rencontre entre artistes.
Matinée du Dimanche 3 juillet = auditions et interviews
Après Midi du Dimanche 13 septembre = demi finale, finale et résultats

Le Casting se déroule en quatre phases :

1- Phase d'inscription : Le dépôt de vidéo est possible du jeudi 21 avril 2016 à 18h au samedi 11 juin 2016 à 12 heures, un décompte du temps restant est affiché afin de le rappeler aux internautes.

2- Phase de vote : La phase de votes intervient après la phase d'inscription. Les votes sont possibles du samedi 11 juin 2016 à 14 heures au samedi 25 juin 2016 à 18 heures, un décompte du temps restant est affiché afin de le rappeler aux internautes. Le nombre de votes permet de déterminer les Sélectionnés Internet dont les vidéos seront soumises à l'appréciation du Jury Internet.

3- Réunion du Jury Internet et résultats : La délibération du Jury Internet, en vue de fixer le classement internet et la liste des candidats admis en Finale sur la Scène Live, aura lieu le lundi 27 juin 2016. A l'issue, les résultats de la délibération du Jury Internet seront rendus publics à 20h. A la suite, les candidats admis seront contactés par email par la production. Ils doivent confirmer leur présence sur la Scène Live avant le jeudi 30 juin à minuit. En cas d'impossibilité ou d'absence de réponse, MONKEY TUNES se réserve le droit de contacter le candidat suivant dans le classement du Jury Internet. A titre compensatoire, la vidéo du 1er Finaliste qui n'aurait pas pu se rendre sur la Scène Live sera examinée par le Jury TV pour un prix spécial dit « Prix Internet ».

4- Scène Live : Les Finalistes Internet sont invités à se produire sur la Scène Live. Ils participeront à l'enregistrement de l'émission de TV MonkeyTunesTalent (volet spécial de l'émission Startiste, diffusée sur une chaine de TV locale) La scène Live aura lieu le dimanche 3 juillet aux Menuires (73). Le Jury TV de l'émission évaluera les prestations des candidats en 3 étapes comme suit :

Etape 1 - auditions : chaque Candidat se produit sur scène avec une chanson. A l'issue, le Jury TV nomine les candidats qu'il souhaite revoir en demi-finale par un système de vote.
Etape 2 -demi-finale : les demi-finalistes interprètent une seconde chanson. A l'issue, le Jury TV sélectionne 3 finalistes.
Etape 3 -finale : les 3 finalistes interprètent une dernière chanson.

A l'issue, le Jury TV annonce les résultats en nominant : le lauréat, le second prix, le 3eme prix, le prix coup de cœur du jury et le prix meilleur espoir.

4.2 MODALITES D'INSCRIPTION

Le Candidat en s'inscrivant au Casting déclare n'être tenu sous aucun contrat d'exclusivité dans le cadre de son activité artistique et dégager MONKEY TUNES contre tout recours en ce sens.

Toute inscription inexacte, incomplète ou en dehors des dates prévues à cet effet, ne pourra être prise en considération et entraînera sa nullité. Ne seront également pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la date prévue.

4.2.1 DEPOT DE CANDIDATURE VIDEO

Le Candidat pour permettre son inscription doit disposer d'un lien pointant vers une vidéo représentant une interprétation en qualité de chanteur, hébergée dans le service gratuit www.youtube.com, en accordance avec les Conditions Générales d'Utilisation du service Youtube accessibles par l'hyperlien http://www.youtube.com/t/terms. MONKEY TUNES n'est en aucun cas subordonné ou signataire de quelconque accord que ce soit avec Youtube.

Les vidéos peuvent être mises en ligne du jeudi 21 avril 2016 à 18h au samedi 11 juin 2016 à 12 heures. Chaque Candidat poste son lien vidéo via l'interface dédiée sur le site du MonkeyTunesTalent accessible à l'adresse URL www.monkeytunestalent.com. Il doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription, à savoir : nom-prénom, pseudo, adresse e-mail, pays, département, ville, âge, la catégorie dans laquelle il décide de concourir, et le lien. Il doit avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'utilisation et le présent règlement avant de pouvoir valider sa participation.

Chaque Candidat ne peut proposer qu'une seule et unique vidéo le représentant en tant qu'artiste pour toute la durée du Casting. Si plusieurs vidéos ont été déposées pour le compte du même Candidat, seule la première vidéo postée tel que constaté dans les fichiers informatiques de MONKEY TUNES sera conservée, les autres seront supprimées du Casting par MONKEY TUNES sans préavis ni contrepartie de sa part.

Le Candidat aura la possibilité de promouvoir sa candidature sur le MonkeyTunesTalent par la mise à disposition d'un lien hypertexte de partage dédié et de modules sociaux affichés sur le site. Le Candidat déclare avoir compris et accepté que tout internaute soit susceptible de pouvoir utiliser les moyens mis à disposition par MONKEY TUNES pour la promotion de sa candidature sur le MonkeyTunesTalent. MONKEY TUNES ne pourra en aucun cas être tenu responsable du comportement des internautes autour de la candidature du Candidat, notamment sur les réseaux sociaux, incluant l'affichage de commentaires Facebook sur le MonkeyTunesTalent, ce que le Candidat accepte expressément. Cette disposition est valable durant toute la durée du Casting et tant que la vidéo du Candidat sera affichée sur le MonkeyTunesTalent.

Pour être mises en ligne, les vidéos des Candidats devront être des créations strictement personnelles, à ce titre elles ne devront pas : reprendre un élément appartenant à une photographie, un film, une vidéo, ou toute création existante, représenter une personne dont l'accord n'aurait pas été préalablement obtenu, représenter des marques de commerce, représenter des objets, meubles ou immeubles protégés par des droits. A ce titre, le Candidat est seul responsable des vidéos diffusées sur le site www.monkeytunestalent.com et garantit MONKEY TUNES contre toute action ou recours qui pourrait être intenté par toute personne pour atteinte à son image, à sa vie privée, à son droit intellectuel ou à tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir.

MONKEY TUNES se réserve le droit de ne pas diffuser du contenu qui, soit contreviendrait aux engagements mentionnés ci-dessus, soit que MONKEY TUNES jugerait inacceptable ou à l'encontre de son image, et ce bien que ne tombant pas sous le coup de la Loi.

A ce titre, les vidéos ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes. Elle devront respecter la législation en vigueur et plus particulièrement ne pas contenir un élément susceptible d'être rattaché notamment à la pornographie, pédophilie, à la zoophilie, à des pratiques caractérisant une atteinte à la dignité humaine, à la haine raciale ou la xénophobie, à la promotion du terrorisme ou de la violence, à la fabrication d'explosifs, à la fabrication ou à la distribution de stupéfiants ou substances illégales ou illicites, à l'appel à la sédition ou à l'opposition au fonctionnement des institutions publiques. Les vidéos seront analysées par un modérateur qui décidera discrétionnairement de la possibilité ou non de les laisser en ligne sur le MonkeyTunesTalent.

MONKEY TUNES n'est en aucun cas tenu de diffuser la vidéo d'un Candidat et se réserve le droit d'écarter tout contenu qui ne lui semblerait manifestement non conforme aux exigences requises. Tout élément suspect entraînera la nullité de la participation au Casting.

MONKEY TUNES se réserve le droit de retirer toute candidature d'un Participant ne respectant pas les règles de déontologie applicables à l'Internet notamment par la diffusion ou l'incitation à la diffusion de propos diffamatoires ciblant les autres candidats, MONKEY TUNES ou l'un de ses partenaires, représentants ou employés.

Le fait, pour la MONKEY TUNES, de ne pas maintenir une vidéo en ligne pour les raisons susmentionnées ne saurait entraîner sa responsabilité ni aucune contrepartie.

Le Candidat peut à tout moment demander le retrait de sa candidature entraînant le retrait de sa vidéo du MonkeyTunesTalent selon les modalités définies dans l'article 11.

4.2.2 PROCEDURE DE VOTE

Pour voter, chaque internaute doit se rendre sur le MonkeyTunesTalent entre le samedi 11 juin 2016 à 14 heures et le samedi 25 juin 2016 à 18 heures. Il pourra alors visionner les vidéos mises en ligne en choisir de voter ou non pour celles-ci.

Pour voter, le Votant rempli au préalable tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription, à savoir: nom-prénom, adresse e-mail. Il peut également utiliser l'application Facebook, en ayant au préalable accepté les conditions d'utilisation de celle-ci.

Chaque Votant ne pourra voter pour un même Candidat qu'une fois toutes les 6 (six) heures.

ARTICLE 5 – DETERMINATION DES GAGNANTS

5.1. Sélectionnés Internet

Chacune des vidéos fera l'objet d'une évaluation des internautes grâce à un système de votes, dans le but de définir les candidats Sélectionnés Internet qui seront soumis à l'appréciation du Jury Internet.

Il est ici précisé que chaque Votant sera limité à un seul vote toutes les 6 heures pour le même Candidat.

Les votes seront comptabilisés en fonction du nombre de clics validés sur le bouton «VOTER » affiché sous la vidéo de chaque Candidat sur le MonkeyTunesTalent. Un clic est validé lorsque toutes les étapes de validation du vote telle que décrites sur le MonkeyTunesTalent ont correctement été effectuées. Un clic validé sur le bouton « VOTER » équivaut à un vote.

Les vidéos apparaissent automatiquement dans l'ordre de comptabilisation des votes décroissants. En cas de discordance entre l'affichage et les données informatiques de MONKEY TUNES, les données informatiques prévaudront.

Les votes sont possibles du samedi 11 juin 2016 à 14 heures et le samedi 25 juin 2016 à 18 heures, un décompte du temps restant est affiché afin de le rappeler aux internautes.

Les 15(quinze) Candidats dont les vidéos auront comptabilisé le plus de votes pour chacune des catégories feront partie des Sélectionnés Internet, soit en tout 30 (trente) Sélectionnés Internet.

En cas d'égalité du nombre de votes entre la dixième place et les places suivantes au moment exacte de l'arrêt des votes tel qu'enregistré dans les données informatiques de MONKEY TUNES, les Candidats ex-aequo feront d'office partie des Sélectionnés Internet.

Afin de permettre au Jury Internet d'affiner leur jugement, des informations complémentaires sous forme d'une « Fiche candidat » sera demandée à tous les Candidats susceptibles de faire partie des Sélectionnés Internet. Ils recevront un email à l'adresse renseignée lors de l'inscription dans la phase terminale des votes, et pourront d'ores et déjà remplir et renvoyer par retour d'email leur Fiche Candidat.

Après l'arrêt des votes, les Sélectionnés Internet recevront un email à l'adresse renseignée lors de l'inscription afin d'être avertis de leur pré-sélection dans un délai de 4 (quatre) heures. Il leur sera rappelé de fournir leur Fiche Candidat par retour d'email. Les Fiches Candidats des Candidats qui ne seraient pas sélectionnés par les votes mais néanmoins envoyées par leur soin seront ignorées.

Les Sélectionnés Internet doivent fournir leur Fiche Candidat avant le dimanche 26 juin 2016 à minuit. Passée cette date, leur candidature ne pourra être examinée par le Jury Internet. Ils seront donc classés à la fin du classement défini par le Jury

Internet. Les informations fournies dans la Fiche Candidat seront utilisées exclusivement dans le cadre de la délibération du Jury Internet et détruites à la fin du Casting .

Un email rappelant les résultats des votes sera également envoyé à tous les autres Candidats et aux Votants.

5.2 Délibération du Jury Internet

Le Jury Internet est composé d'un minimum de 4 personnes : un représentant de MONKEY TUNES, un professeur de chant ou de musique, un chanteur, musicien ou professionnel de la musique, et d'un simple consommateur de musique.

Le Jury Internet décide du classement final des Sélectionnés Internet.

Les Sélectionnés sont jugés selon une grille d'évaluation s'adaptant au choix de chanson (composition ou reprise) avec les critères suivants:

- justesse & rythme
- interprétation
- performance vocale
- originalité
- personnalité artistique
- nombre de votes obtenus

Les 12 premiers Sélectionnés Internet sur les 30 candidats sélectionnés par les votes des internautes seront admis à se produire sur la Scène Live et à participer à l'enregistrement de l'émission de TV MonkeyTunesTalent le dimanche 3 juillet aux Menuires (73)

5.3- Les résultats internet

Les résultats de la délibération du Jury Internet seront communiqués le lundi 27 juin 2016 à 20 heures sous forme d'une vidéo diffusée sur le site de MONKEY TUNES accessible à l'url www.monkey-tunes.com et sur les réseaux sociaux de MONKEY TUNES et de ses partenaires. Un email rappelant les résultats de la délibération du Jury Internet sera également envoyé à l'ensemble des Candidats à cette Epreuve et aux Votants.

Les candidats sélectionnés pour la finale seront contactés par MONKEY TUNES par email, SMS ou téléphone dans un délai de 24 (vint-quatre) heures après la mise en ligne des résultats. Il leur sera demandé compléter leur dossier de participation à la Scène Live comme suit :

- Remplir un formulaire de présence avec autorisation parentale pour les mineurs
- Signer une autorisation de diffusion de leur image pour la captation vidéo en vue de l'enregistrement de l'émission de TV durant la Finale.
- Envoyer, le cas échéant, envoyer les bandes instrumentales tel que décrit dans l'article 5.2.2
- Envoyer le tout par email monkeytunestalent@gmail.com

Les Finalistes auront jusqu'au jeudi 30 juin 2016 à midi pour envoyer leur dossier ce qui validera leur participation à la Scène Live du dimanche 3 juillet.

En cas d'impossibilité de participer à la Scène Live, ou d'absence de réponse de la part du Candidat sélectionné comme Finaliste, MONKEYTUNES se réserve le droit de contacter le Candidat suivant dans le classement du Jury Internet. A titre compensatoire, le 1er Finaliste qui n'aurait pas pu se rendre sur la Scène Live recevra un prix spécial dit « Prix Internet ».

Un email rappelant les résultats de la délibération du Jury Internet sera également envoyé à tous les autres Candidats et aux Votants.

5.2 Organisation de la Scène Live et de l'enregistrement de l'émission de TV

5.2.1 Scène

La Scène Live est équipée d'un piano et de deux micros mis à la disposition des Candidats. Il est possible de brancher une guitare et un amplificateur. Les Candidats désireux de se produire avec un accompagnement à la guitare devront emmener leur matériel (guitare et le cas échéant amplificateur).

5.2.2 Choix des chansons

Le candidat est libre de présenter une composition originale ou une reprise de chanson existante. Il peut se produire, sur une bande instrumentale mp3 sans chœurs, ou s'accompagner à la guitare ou au piano.

Les Candidats doivent préparer 3 chansons dans le cas où il passe toutes les étapes jusqu'à la grande finale sur la Scène Live.
Le Candidat a la possibilité de venir avec musicien qui l'accompagnera au piano ou à la guitare. Cependant, en cas de victoire, la dotation ne sera remise qu'au Candidat, qui fera son affaire de récompenser son accompagnant comme il le désire. Le Candidat garanti MONKEY TUNES contre toute réclamation de son accompagnant en cas de victoire.

Le Candidat déclare, et dégage MONKEY TUNES contre tout recours en ce sens, être titulaire des droits d'auteurs et droits voisins des compositions originales qu'il pourrait interpréter, ou détenir toutes les autorisations nécessaires pour son interprétation sur la Scène ainsi que la diffusion dans l'émission de TV et sur le web. Le Candidat fera son affaire de protéger l'œuvre interprétée à la SACEM ou par tout autre moyen de son choix. MONKEY TUNES ne sera en aucun cas responsable des problèmes occasionnés par la diffusion de l'œuvre dans le cadre de ce Casting . MONKEY TUNES s'engage à accomplir son devoir en tant qu'organisateur d'évènement et à payer toute redevance due auprès de la SACEM. La SACEM fera ensuite son affaire de rémunérer les auteurs, compositeurs, éditeurs selon son règlement général. MONKEY TUNES ne se porte en aucun cas garant du paiement d'une quelconque redevance au titre du droit d'auteur.

Les Candidats se produisant sur bande son doivent impérativement envoyer leur fichiers au format mp3 haute qualité et sans chœurs par mail à l'adresse monkeytunestalent@gmail.com . Les fichiers devront être renommés comme suit :

> Nomdel'artiste-titrechanson- C-rang01 pour les compositions
> Nomdel'artiste-titrechanson- -R-rang02 pour les reprises
>
> *Le rang correspond à l'ordre souhaité pour les passages : 01 pour la chanson interprétée en 1er, 02 pour la chanson interprétée en second, etc.*

Ne seront admises que les bandes-son téléchargées légalement sur les sites spécialisés, ou reproduites en studio. Les bandes-son extraites à partir de Youtube (ou équivalent) ne sont pas acceptées.

Le Candidat ou son représentant légal est entièrement responsable des bandes instrumentales fournies.

5.2.3 Jury TV

Le Jury TV de la Scène Live sera composé d'au minimum 4 personnes : un représentant de MONKEYTUNES, un artiste confirmé, un professeur de chant ou de musique, et un simple amateur de musique. Les Finalistes sont jugés selon une grille d'évaluation simplifiée s'adaptant au choix de chanson (composition ou reprise) avec les critères suivants:

- justesse & rythme
- interprétation et performance vocale
- originalité
- personnalité artistique et scénique

Le Jury TV sélectionnera les candidats en 3 étapes :

Etape 1 - auditions : chaque Candidat se produit sur scène avec une chanson. A l'issue, le Jury TV nomine les candidats qu'il souhaite revoir en demi-finale par un système de vote.
Etape 2 -demi-finale : les demi-finalistes interprètent une seconde chanson. A l'issue, le Jury TV sélectionne 3 finalistes.
Etape 3 -finale : les 3 finalistes interprètent une dernière chanson.

A l'issue, le Jury TV annonce les résultats en nominant : le lauréat, le second prix, le 3eme prix, le prix coup de cœur du jury et le prix meilleur espoir.

Les votes des membres du Jury TV sont inattaquables et sans recours. Aucune réclamation, ni mouvement d'humeur ne sera admis de la part des Candidats ou de leurs accompagnants.

5.2.4 Tournage de l'émission de TV.

Les prestations des Finalistes, une courte interview et les commentaires du Jury TV seront enregistrés en vue de leur diffusion dans l'émission. MONKEY TUNES ne sera pas tenue responsable si, pour des raisons techniques ou artistiques, l'un des Candidats n'apparaitrai pas à l'image. Les horaires de diffusion de l'émission seront communiqués aux candidats via les réseaux sociaux de MONKEY TUNES. Une vidéo retraçant les temps forts de la journée sera également diffusée dans la chaine YouTube de MONKEY TUNES et sur ses réseaux sociaux.

5.2.5 Infos Pratiques

Les frais de séjour et de trajet sont à la charge intégrale des Candidats. L'établissement Le Kube hôte de l'évènement donnera la possibilité aux Candidats et à leurs accompagnants de se restaurer sur place. Une solution de logement dans un hôtel voisin sera également communiquée aux candidats. MONKEY TUNES ne sera néanmoins en aucun cas responsable de la qualité du service d'hébergement et n'est en aucun cas partenaire ou affilié à l'une des solutions de logements.

Dès leur arrivée sur place le dimanche matin, les Candidats devront se rendre à l'espace d'accueil du Casting. Une personne vérifiera que leur dossier est complet : formulaires, autorisation de diffusion à l'image, et le cas échéant bandes sons.

MONKEY TUNES et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels durant toute la période du Casting et ne sauraient être responsables des dommages ou vols éventuels occasionnés aux véhicules garés sur les parkings alentours ou sur la voie publique. MONKEY TUNES se réserve le droit de refuser l'accès au Casting à toute personne ayant un comportement manifestement anormal ou agressif et notamment aux personnes visiblement sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool.

5.6 Résultats

Les résultats seront donnés à l'issue de la journée. Les lauréats seront appelés sur la Scène Live pour recevoir leurs dotations. Le lauréat du Prix Internet en sera informé ultérieurement, lors de la diffusion de la vidéo retraçant les meilleurs moments de la journée sur le site internet, les réseaux sociaux et la chaine YouTube de MONKEY TUNES.

ARTICLE 6 - DOTATIONS

6.1 Lauréat

Le 1er Prix est attribué au Lauréat. Le Lauréat sera désigné par le Jury TV comme le Candidat ayant fourni les plus belles interprétations ce qui lui vaut la première place au classement final. Il remporte :

PRISE EN CHARGE AU SEIN DU LABEL MONKEY TUNES POUR 1 SINGLE ORIGINAL offert par MONKEY TUNES:
- un enregistrement studio, arrangement, mixage, pré-mastering du master d'un titre original.
- une heure de coach vocal avec un professionnel.
- un vidéo-clip pour la promotion de l'enregistrement.
- un contrat label prévoyant la prise en charge de la promotion et de la distribution digitale de l'enregistrement

1 TROPHEE offert par MONKEY TUNES
1 DIPLOME offert par MONKEY TUNES

Le tout pour une valeur de 2500€ TTC.

Concernant la production du single, le choix du morceau à enregistrer est convenu d'un commun accord entre le Lauréat et MONKEY TUNES, et il peut s'agir d'une des compositions du Lauréat. Afin de bénéficier des lots susmentionnés, le Lauréat est réputé accepter la signature d'un contrat non-exclusif et sans options avec MONKEY TUNES sous le label Monkey Tunes, prévoyant la promotion, diffusion et la distribution digitale de l'enregistrement et du videoclip notamment sur la plateforme sociale de distribution musicale www.monkeytunesproject.com, propriété de la MONKEY TUNES. En dehors de cet accord, le Candidat demeura libre de tout engagement envers MONKEY TUNES, et inversement.

MONKEY TUNES participera aux frais de déplacements et de logement du Lauréat nécessaires aux séances d'enregistrement et de tournage jusqu'à hauteur de 100€ TTC (cent Euros toute taxes comprises), et pas plus que les frais réels calculés sur base Mappy.com pour les déplacements et pour le prix d'un hôtel 2 étoiles en chambre simple.

6.2 Second Prix

Le second prix sera attribué par le Jury TV au Candidat remportant la seconde place au classement final. Il remporte :

1 GUITARE offerte par le Magasin MUSIC ACCESS à Albertville
1 TROPHEE offert par MONKEY TUNES
1 DIPLOME offert par MONKEY TUNES

Le tout pour une valeur de 180€ TTC.

6.3 Troisième Prix

Le troisième prix sera attribué par le Jury TV au Candidat remportant la seconde place au classement final. Il remporte :

1 BANDE SON sur mesure pour la reprise de son choix offerte par MONKEY TUNES
1 TROPHEE offert par MONKEY TUNES
1 DIPLOME offert par MONKEY TUNES

Le tout pour une valeur de 100€ TTC.

6.4 Le prix « coup de cœur du jury » et le prix « meilleur espoir »

Ils remportent chacun :

1 TROPHEE offert par MONKEY TUNES
1 DIPLOME offert par MONKEY TUNES

Le tout pour une valeur de 20€ TTC.

6.5 Prix Internet

Le Prix Internet sera délivré au 1er Finaliste désigné par le Jury Internet qui n'aurait pas pu se rendre sur la Scène Live. Le lauréat du prix internet se verra remettre un cadeau surprise d'une valeur de 50€ TTC.

6.3 REMISES DES LOTS

Les lauréats obtiennent leurs dotations sur place, à l'issue des résultats. Si l'un des lauréats n'est pas présent lors de la distribution des dotations, celles-ci lui seront livrées par voie postale. Les prestations de production musicale et audiovisuelles sont offertes sous forme de bons. La validité des services remportés par les est de 12 (douze) mois. Passé ce délai, s'ils n'ont pu trouver un accord avec la MONKEY TUNES concernant l'organisation et les modalités des services proposés en qualité de lot, le lot sera considéré comme perdu.

Le Candidat ayant remporté le prix « Internet » doit se manifester dans un délai de 7 jours à dater du jour où il aura été avisé(e) pour la première fois afin de procéder à la remise de ses lots. Le lot sera ensuite envoyé sous un délai maximal de 3 (trois) mois suivant la date de fin du Casting . Dans le cas où le Candidat ne se soit pas manifesté sous le délai susmentionné, le lot sera considéré comme perdu et ne fera l'objet d'aucune autre attribution, et demeurera acquis à la Société Organisatrice.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile.

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent MONKEY TUNES à utiliser les informations fournies lors de l'inscription dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Casting sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée indéterminée.

L'intégralité des prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés dans le présent règlement. Ils ne pourront être ni échangés, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix.

En aucun cas, MONKEY TUNES ne pourra être tenu responsable du délai de mise à disposition des prix ou en cas d'impossibilité pour les gagnants de bénéficier des prix pour des circonstances hors du contrôle de MONKEY TUNES.

Notamment, MONKEY TUNES ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte et/ou détérioration des prix par la Poste ou tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur prix.

Les lots non réclamés en instance postale, ou retournés dans les 30 jours calendaires suivant leur envoi, seront perdus.

Les gagnants renoncent à réclamer à MONKEY TUNES tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

MONKEY TUNES se réserve la possibilité de remplacer les prix par des prix d'une valeur équivalente, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

MONKEY TUNES décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 7 – CONVENTION DE PREUVRE

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes informatiques de MONKEY TUNES font force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Casting .

MONKEY TUNES se réserve le droit de reporter, d'annuler ou de modifier le Casting si les circonstances l'exigeaient.

MONKEY TUNES se réserve le droit de regrouper plusieurs catégories ou d'en annuler certaines si elle constate un nombre insuffisant de dossiers de candidatures.

ARTICLE 8 – CASTING GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

Les internautes inscrits à l'Epreuve « Prix Monkey Tunes » pourront demander à MONKEY TUNES le remboursement des frais de connexion Internet occasionnés par leur inscription au Casting ainsi que les frais d'affranchissement afférents à leur demande de remboursement.

Les internautes inscris sont néanmoins informés que certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est donc expressément précisé que toute inscription au Casting s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait de se connecter au MonkeyTunesTalent afin de participer au Casting ne leurs occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Pour les internautes dûment inscrits, accédant au MonkeyTunesTalent via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé les coûts de connexion engagés pour la participation au Casting seront remboursés forfaitairement sur la base d'environ :

-Pour les Candidats : 15 minutes de connexion, nécessaires à la complète réalisation du Casting et à la lecture du règlement, sur la base du coût de la communication internet du fournisseur d'accès du Candidat au en vigueur à la date du Casting , et ce sur présentation d'un justificatif d'abonnement du fournisseur d'accès internet.

-Pour les Votants : 1 minute de connexion, nécessaires à la complète réalisation du vote, sur la base du coût de la communication Internet du fournisseur d'accès du Candidat au tarif en vigueur à la date du Casting , et ce sur présentation d'un justificatif d'abonnement du fournisseur d'accès internet et de nombre de votes exécutés.

Les frais de participation seront remboursés aux Candidats et Votants sur présentation ou indication cumulativement :

- de leur nom, prénom, adresse,
- de la date de leur première inscription,
- d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou d'un RIP (Relevé d'Identité Postal),
- de la date et l'heure des communications sur le MonkeyTunesTalent, et plus particulièrement les heures d'entrée et de sortie.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés sous la forme d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

Les frais de photocopies seront remboursés sur la base de 0.05 euro l'unité sur justificatif.

La demande de remboursement doit être effectuée au plus tard sept (7) jours après le jour de la fin du Casting , cachet de la poste faisant foi. Toute demande de remboursement sera adressée par courrier postal recommandé avec accusé réception exclusivement, à l'adresse suivante :

MONKEY TUNES SAS

Casting MonkeyTunesTalent

383 route de la Rachy

73200 GILLY SUR ISERE

La demande de remboursement sera traitée en moyenne sous trois (3) mois, par virement bancaire.

Toute demande n'incluant pas l'ensemble des éléments visés ci-dessus, transmise au-delà de la date mentionnée ci-dessus (cachet de la poste faisant foi), illisible, avec des coordonnées erronées ou ne respectant pas les conditions ci-dessus, sera automatiquement rejetée et ne recevra pas de réponse.

ARTICLE 9 – CONNECTION ET UTILISATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

MONKEY TUNES décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Casting , de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

MONKEY TUNES ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Casting , si les Candidats /Votants ne parviennent pas à se connecter au MonkeyTunesTalent ou à participer ou voter, si les données relatives à l'inscription d'un Candidat ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossible à traiter (par exemple, si le Candidat possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problème d'acheminement des courriers électroniques. Les Candidats/Votants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

MONKEY TUNES ne saurait de la même manière être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Candidats/Votants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

ARTICLE 10 – LITIGES ET RESPONSABILITE

La participation à ce Casting implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement Général étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

En cas de différence entre la version du règlement déposée auprès de l'étude d'Huissier de Justice et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Candidat. MONKEY TUNES tranchera souverainement tout litige relatif au Casting .

MONKEY TUNES se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Casting dans le respect de l'article 13. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

MONKEY TUNES pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Casting s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Casting . MONKEY TUNES se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

S'agissant d'un jeu gratuit et sans aucune obligation d'achat, il est expressément convenu, en application de l'article 1152 du code civil, que la responsabilité de la Société MONKEY TUNES serait limitée - si elle venait à être recherchée - à une somme forfaitaire comprise entre un euro et la valeur commerciale moyenne de la plus haute gratification mise en jeu lors du présent jeu.

ARTICLE 11 – DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE / AUTORISATIONS

Il est ici rappelé que le Candidat garantit qu'il détient toutes les autorisations relatives à l'utilisation de sa vidéo/ son interprétation scénique. Tout Candidat s'engage à n'interpréter aucune chanson, ou à ne faire parvenir aucune vidéo à MONKEY TUNES, violant les droits de propriété intellectuelle. Dans le cas où un tiers se retournerait contre la MONKEY TUNES, celui-ci se réserve le droit de se retourner contre le Candidat lui ayant présenté cette vidéo.

La structure générale des sites MonkeyTunesTalent.com et Monkey-Tunes.com, ainsi que les textes, graphiques, images, sons et vidéos le composant, sont la propriété de MONKEY TUNES ou de ses partenaires. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale des contenus et services proposés par les sites internet propriété de MONKEY TUNES, par quelque procédé que ce soit, sans que le fonctionnement même du Site ne l'autorise ou sans l'autorisation préalable et écrite de MONKEY TUNES, est strictement interdite et serait susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les marques MONKEY TUNES et ses dérivés sont des marques déposées par la société MONKEY TUNES SAS. Toute représentation et/ou reproduction et/ou exploitation partielle ou totale de ces marques, de quelque nature que ce soit, est totalement prohibée.

ARTICLE 12 – CONTESTATION

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Casting ainsi que sur la liste des gagnants.

En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 7(sept) jours après la date de fin de Casting.

Un Candidat désireux de retirer sa candidature avant la fin du Casting peut en faire la demande à MONKEY TUNES par courrier recommandé avec accusé réception à l'adresse suivante:

MONKEY TUNES SAS

Casting MonkeyTunesTalent

383 route de la Rachy

73200 GILLY SUR ISERE

Les frais postaux engagés pour la demande seront remboursés sur simple demande écrite avec justificatif figurant dans la demande de remboursement.

ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Casting (que ce soit au titre de Candidat ou de Votant), Les personnes doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix ainsi qu'à ses partenaires commerciaux.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au Casting disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les Candidats au Casting devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

MONKEY TUNES SAS

Casting MonkeyTunesTalent

383 route de la Rachy

73200 GILLY SUR ISERE

Les frais postaux engagés pour la demande seront remboursés sous la forme d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

ARTICLE 14 – REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le site internet du MonkeyTunesTalent www.monkeytunestalent.com et sur www.monkey-tunes.com pendant toute la durée du Casting . Le présent règlement complet sera adressé, gratuitement, à toute personne qui en fera la demande auprès de MONKEY TUNES :

MONKEY TUNES SAS

Casting MonkeyTunestalent

383 route de la Rachy

73200 GILLY SUR ISERE

Les frais de timbre de demande de règlement seront remboursés sur demande écrite précisant nom et adresse adressées à la société, sur la base forfaitaire d'un courrier affranchi au tarif lent en vigueur dans le cas d'une demande de règlement. Une seule demande par Candidat/Votant.